

# Hausse des Energies, face à la situation critique des entreprises, l'OTRE demande des mesures urgentes, fortes et concrètes

03 MARS 2022



Depuis plusieurs semaines, les transporteurs routiers, soumis à des marges très faibles, rencontrent les plus grandes difficultés à répercuter auprès de leurs clients tant du secteur public que privé, les importantes hausses de charges d'exploitation, notamment l'explosion jour après jour des prix de l'énergie. Celles-ci concentrent leur principale source d'inquiétude.

L'OTRE s'est déjà fait le relais de cette situation de plus en plus alarmante. Elle tient de nouveau à alerter le Gouvernement sur les risques conjoncturels et structurels que font peser ces hausses du prix des carburants pour le secteur. Face à une situation extrême, elle demande des mesures urgentes et concrètes en faveur des professionnels de la route. A défaut, selon la situation des entreprises, nombre d'entre elles feront le choix de suspendre des services afin de se préserver d'une production à perte, quand d'autres, dont la trésorerie est déjà exsangue, seront à très courts termes dans une situation de défaillance.

Depuis le début de l'année, en sortie des dépôts pétroliers, le coût du Gazole hors TVA a augmenté de 29%. Alors que les dernières augmentations n'ont pas été encore répercutées à la pompe, ce qui ne saurait tarder, cette flambée du prix du Gazole vient s'ajouter à celle de 2021. En effet sur les 12 derniers mois, le prix du litre aura augmenté de près de 45 % et le GNV une hausse de +250%. Tous les économistes considèrent que

cette situation va s'amplifier dans les prochaines semaines avec la crise internationale déclenchée par l'invasion de l'Ukraine. Nos entreprises n'y résisteront pas.

Dans un courrier adressé le 2 mars au Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE, face à la situation critique des entreprises du transport routier, l'OTRE réclame des mesures fortes et immédiates pour soutenir un secteur stratégique et vital pour l'économie du pays :

*Une mesure de sauvegarde des TPE et PME françaises visant à mettre en œuvre un « bouclier tarifaire énergie » consistant à garantir aux entreprises du transport routier un prix du carburant figé (gasoil, GNV) et ce, tant que la situation l'imposera.*

**Des mesures en faveur de la trésorerie des entreprises visant à mettre en œuvre des aides exceptionnelles venant compenser les hausses subies par nos entreprises (remboursement de la TICPE au seuil plancher, compensation énergie), ou toute autre mesure produisant le même effet, et à titre temporaire, la possibilité pour les entreprises de solliciter le remboursement mensuel de la part de la TICPE qu'elles récupèrent.**

L'OTRE rappelle que nos PME françaises ont su démontrer dès le début de la crise sanitaire leur rôle stratégique, contribuant à la résilience du pays. Elles se sont mobilisées lors des différents confinements, rassurant ainsi chaque citoyen sur le maintien de la chaîne logistique pour le transport des denrées alimentaires et de tous les produits de première nécessité. Elles ont également joué un rôle essentiel dans le fonctionnement de la chaîne de santé grâce au transport sanitaire de nombreux patients.

Le transport routier de personnes et de marchandises est absolument crucial au fonctionnement du pays pour la réussite du plan de relance et face au nouveau défi de résilience qui se profile.

[Télécharger le communiqué de presse](#)